



## *Groupe de travail 15/04*

### **Compte rendu du groupe de travail du 27 mai 2004 sur l'armement**

Au cours de cette réunion, l'administration a présenté son projet de commande de pistolets Sig sauer SP 2022 dont les caractéristiques sont cernées par le marché passé avec la police et la gendarmerie. Cette arme est à DA/SA : tendue pour le premier coup puis détendue pour les suivants.

La CFDT a réaffirmé son souhait de voir la douane opter pour l'évolution technologique en passant des armes métalliques aux pistolets en matière polymère.

Nous avons également renouvelé nos exigences concernant :

- la concertation avec les agents (groupes de travail, séances de tirs ... ) ;
- la sécurité des agents (tube de déchargement dans un local adapté...) ;
- une préformation sur les manipulations et un rappel de l'instruction sur la détention, le port et l'usage des armes ;
- une formation au tir dès réception des armes.

Pour conclure notre intervention préalable nous avons demandé qu'à opération exceptionnelle corresponde un budget exceptionnel. En clair la CFDT ne souhaite pas que la budgétisation des nouvelles armes constitue un frein à la modernisation des autres moyens d'actions de la douane.

La DG relaiera cette demande émise par l'ensemble des OS mais au final le législateur tranchera. Par ailleurs, il nous a été précisé que les crédits pour le déploiement étant centralisés à la DG, il n'y aura pas de fongibilité possible au niveau des DR dans le cadre de la LOLF.

La DG a apporté des garanties sur les points suivants :

- Poursuite de la concertation avec le groupe d'expertise notamment pour le choix des accessoires.
- La formation se fera en deux étapes, une première concernera les manipulations et la seconde le tir.
- Un module de formation sera constitué. Il servira au moment du redéploiement ainsi que pour la suite.
- Dotation aux unités de réceptacles de déchargement suffisamment large pour que les agents puissent y mettre les deux mains.

A notre demande la DG fera procéder à un examen précis des locaux où seront effectuées les manipulations avec les armes. Si les normes de sécurité des locaux abritant les agents de l'unité ou des bureaux contigus ne sont pas suffisantes, l'administration prendra des mesures afin de renforcer la sécurité.

Nous avons également insisté pour qu'un inventaire des stands de tirs soit réalisé et des solutions apportées là où les difficultés seraient rencontrées.

Les munitions envisagées sont du type 9 mm blindées, mais la DG étudiera la piste des balles dites optimisées. Le chargeur devrait comporter 12 munitions, chaque agent se voyant attribué 24 balles.

S'agissant de la dotation en cartouches d'entraînement, leur nombre passera de 110 à 250 pour la première année et à 200 les années suivantes.

La gestion de ces armes se fera sous mode informatique avec l'aide d'une puce intégrée dans la masse du pistolet. Les armes seront livrées à l'ENBD où les directions viendront les récupérer.

**Le calendrier du déploiement prévu est le suivant :**

**2004**

30 pour l'ENBD

**2005**

200 pour la DNRED/SNDJ en janvier ;  
1000 pour la DNRED/SNDJ, Calais, Le Léman et les services d'IDF entre avril et juin ;  
1000 pour Calais, Le Léman, services d'IDF en fin d'année.

**2006**

3000 pour les autres directions terrestres de métropole.

**2007**

1770 pour les directions terrestres de métropole.

**2008**

1000 pour les unités maritimes, les unités aériennes et les collectivités d'outre-mer.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2004